



Perdu au prud homme et tribunal

Par **guedj patricia**, le **19/04/2017** à **12:37**

Suis scandalisée et horriblement déçu car mon dossier qui était un dossier très bien étayé (courrier inspection du travail-CHSCT-dossier médical ... etc - Mon avocate de mon syndicat m'a dit que je pouvais faire appel car dossier complet pour discrimination - Je ne sais si c'est la présentation de mon dossier par mon avocate mais j'ai perdu - Je suis constamment harcelée par ma direction, je n'accède à rien - une fois de plus j'ai eu 0€ prime et 0 € augmentation depuis longtemps. Après une cabale montée contre moi ma psychiatre m'a arrêtée deux mois car épuisée. J'ai dû contacter mon avocate après le résultat car elle ne m'appelait pas - Que dois je faire ? le dossier devrait aller en cours de cassation mais je ne pense que j'aboutirai connaissant la manière dont le dossier a été présenté deux premières fois. AIDEZ MOI je suis perdue mais je souhaite que mon dossier soit enfin reconnu . AIDEZ MOI.....

Par **P.M.**, le **19/04/2017** à **13:16**

Bonjour tout d'abord,

Je ne vois pas comment on pourrait vous aider déjà sans connaître réellement l'affaire et le dossier mais si la Cour d'Appel n'a fait que confirmer le Jugement du Conseil de Prud'Hommes, on peut quand même penser que les faits n'étaient pas autant étayés qu'il aurait fallu qu'ils le soient...

J'ajoute que la Cour de cassation ne rejugerait pas l'affaire mais examinerait s'il n'y a pas eu d'erreur dans l'application du Droit, ce qui écarterait que l'appréciation des Juges soit remise en cause...